

COMPTE-RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE SUR « LA SECURITE A SOYONS »

30 mars 2016

Les Soyonnais sont venus nombreux à la salle André Comte le 30 mars à 18h30 pour assister à la réunion publique organisée par la municipalité sur le thème : « **La sécurité à Soyons** ».

Gisèle BERTRAND, maire de la commune, le **Commandant THEVENOT**, de la police nationale de Guilhaumand-Granges et sa collègue **Magali POFFA-NALLET** ont informé le public et répondu à ses questions. **Serge BALLET**, conseiller délégué à la citoyenneté et à la sécurité, a participé à l'organisation de cette réunion et veillé au bon déroulement de celle-ci.

Gisèle BERTRAND, après avoir appelé chacun à faire preuve de civisme et de courtoisie au cours d'un débat qui s'annonçait passionné, « *a rappelé les différents dispositifs déjà en place sur la commune et dressé* » la liste des nombreux vols et dégradations survenus récemment à Soyons.

-**l'opération tranquillité vacances** permet à ceux qui en font la demande de bénéficier gratuitement pendant les vacances scolaires ou tout autre période d'absence prolongée d'une surveillance accrue de leur domicile par les patrouilles de police. (<http://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Ma-securite/Conseils-pratiques/Mon-domicile/Zen-en-vacances-Beneficiez-de-l-Operation-Tranquillite-Vacances>)

-**le dispositif de participation citoyenne (voisins vigilants)** a été mis en place dans les 4 communes de la circonscription de Guilhaumand-Granges : Cornas, Guilhaumand-Granges, Saint-Péray et Soyons. A Soyons, le protocole a été signé le 3 avril 2015. Il concerne actuellement 4 quartiers et sera bientôt étendu à 4 quartiers supplémentaires. Ce dispositif est fondé sur la solidarité entre voisins : une ou deux personnes référentes formant « un maillon » entre le quartier et le commissariat transmettent de l'un à l'autre toute information utile pour la sécurité des biens et des personnes.

-**la vidéoprotection ou vidéosurveillance** (les deux termes ont été employés par le commandant THEVENOT pour ce dispositif) est déjà en place à Guilhaumand-Granges et susceptible d'être étendue à Cornas, Saint-Péray et Soyons.

Le commandant THEVENOT déclare au préalable qu'il n'est pas venu pour faire la promotion de ce dispositif et qu'il n'a « rien à vendre, rien à gagner » dans son éventuelle installation. Son seul but est d'aider les communes de sa circonscription à se protéger efficacement des actes de délinquance. De nombreux malfaiteurs ont pu être arrêtés grâce aux caméras qui les « suivent » dans leurs déplacements parfois jusqu'à un lieu très éloigné de celui du délit. Il rappelle l'importance du traumatisme subi par les victimes d'un cambriolage.

Gisèle BERTRAND a ensuite donné la parole au public.

Les questions et les interventions ont été nombreuses et ont essentiellement porté sur la **vidéoprotection (vidéosurveillance)** : son utilité, son efficacité, son coût, les résultats du diagnostic de sécurité voté par le conseil municipal le 9 septembre dernier (cf. site de la commune, rubrique PV des conseils municipaux)...

L'utilité et l'efficacité de l'installation de caméras dans la commune a fait l'objet d'un vif débat et les avis ont été partagés.

« *Le coût de l'installation d'une caméra serait de l'ordre de 8000 € pouvant être subventionnés à hauteur de 80% (DETR, FIPD et CR).*

Le diagnostic de sécurité en cours proposera les emplacements les plus judicieux, la décision finale appartenant au Conseil Municipal. La mairie de Soyons devrait prochainement en avoir connaissance. ». « Certains chiffres seront communiqués à la population » a déclaré **Gisèle BERTRAND**.

« Pour répondre à une question, Gisèle BERTRAND déclare qu'une nouvelle réunion sera effectivement organisée lorsque la mairie aura plus de renseignements. Elle affirme que tous les Soyonnais seront informés par tous les moyens mis à disposition. »

Deux personnes représentant les signataires d'une pétition ont demandé au nom de ces derniers **l'organisation d'un referendum** sur ce sujet « suffisamment grave pour que la population soit informée en continu et consultée par un referendum local. » Gisèle BERTRAND « *a déclaré que l'organisation d'un referendum est de la compétence du Conseil Municipal. Cela a un coût. Elle a demandé si tous les projets de la commune devaient être soumis à un referendum.*

Plusieurs personnes ont également évoqué **l'absence d'éclairage** dans certains endroits de Soyons et fait remarquer que des caméras ne pourront donc pas y être installées. Le **commandant THEVENOT** a répondu qu'« il n'y aura pas de quartier qui ne sera pas protégé. » et que les patrouilles continueront à circuler.

La réunion s'est terminée fort tard et le verre de l'amitié offert par la municipalité a été l'occasion de prolonger les échanges.

Texte de Brigitte TORTET corrigé et validé le vendredi 1^{er} avril par Gisèle BERTRAND, maire de Soyons, en présence de Serge BALLET, conseiller délégué à la citoyenneté et la sécurité.

NB : Les parties du texte en *italique* sont les corrections apportées par Mme le Maire.